



Paris, le 21 juillet 2011

## *Communiqué de presse*

### **Rapport IGAS : De bonnes choses, mais des idées à surveiller !**

Après plusieurs mois d'attente, le rapport « Pharmacies d'officine : Rémunération, missions, réseau » de l'IGAS est enfin paru. L'Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France tient à saluer le travail effectué et espère que cette tâche conséquente portera ses fruits.

Les étudiants en pharmacie de France ont pleinement conscience des changements et enjeux qui concernent l'exercice officinal. Futurs professionnels de santé, nous comptons nous investir totalement dans ces défis d'avenir. Nos études sont en pleine refonte, les nouveaux programmes de la première à la troisième année sont d'ores et déjà sortis et le travail pour le reste de notre cursus est en cours. Cette occasion est à saisir pour mettre en adéquation formation initiale et futur exercice : plus que jamais, la sous commission pédagogique des étudiants en pharmacie, chargée de cette réforme, doit être visionnaire. En effet, une grande partie des nouvelles missions du pharmacien (bilan de médication, accompagnement des patients etc.), pourront être abordées durant la formation initiale. Les étudiants pourraient notamment apprendre, durant les heures de cours de la filière officine, à mener des entretiens avec des patients et à échanger avec eux afin d'être le plus efficace possible dans la réalisation de ces nouvelles missions.

Ces dernières, définies précédemment dans la loi HPST, sont pour nous une excellente occasion d'impliquer les étudiants en pharmacie dans les changements de l'exercice officinal. Pourquoi les étudiants en 6<sup>ème</sup> année ne pourraient-ils pas avoir la possibilité d'être chargés de la mise en place d'une d'entre elles ? Expérience qui serait de plus valorisable auprès de leurs futurs employeurs. Plus que jamais, les étudiants sont prêts à être moteurs de ces changements.

Emaillé de propositions positives et constructives, le rapport IGAS comprend néanmoins des items que les étudiants en pharmacie ne peuvent accepter :

- L'ouverture proposée du capital des officines : alors que les officinaux se recentrent de plus en plus vers le domaine de la santé publique par le biais des nouvelles missions, il ne nous semble pas opportun d'amener des investisseurs extérieurs qui chercheront avant tout une rentabilité de leur apport, et ce, peut-être, au détriment de la santé des patients.
- La vente des médicaments sur internet : l'ANEPF s'est déjà positionnée sur ce sujet, s'opposant à une telle ouverture. De plus, un tel changement va à l'encontre du discours des rapporteurs dans la première partie du rapport, ceux-ci soulignant l'importance du pharmacien dans le conseil aux patients et le suivi de l'observance notamment. Comment peut-on dès lors penser qu'une autorisation de la vente de médicaments sur Internet permettrait de conserver, ou améliorer, cela? Cela ne va pas dans le sens d'une meilleure sécurisation de la dispensation des médicaments et d'un usage correct de ceux-ci.

- La non limitation de possession du nombre d'officines qu'un pharmacien peut posséder, en son nom ou par le biais d'une société. Les étudiants en pharmacie craignent que cette mesure ne facilite pas les conditions d'achat des officines déjà difficiles pour les jeunes diplômés. Nous ne sommes, bien sûr, pas opposés à ce qu'un pharmacien puisse posséder des parts dans plusieurs officines mais ce chiffre doit être limité. Un pharmacien qui aurait investi dans le capital de nombreuses pharmacies ne peut investir du temps dans chacune d'entre elles. Pour nous, un investissement dans le capital d'une officine signifie que l'on souhaite prendre part à la vie de celle-ci : il ne s'agit pas uniquement de pouvoir en récupérer des dividendes.
- Nous déplorons également que les rapporteurs de l'IGAS enterrent déjà le pharmacien correspondant qui est la seule des nouvelles missions, à l'heure actuelle, dont le décret ait été publié. Plutôt que de douter du nombre de protocoles qui seront établis, il nous paraît plus intéressant de travailler pour aider au développement du pharmacien correspondant. Il faudrait aider à la rédaction de ces protocoles entre patient, pharmacien et les autres professionnels de santé, en les simplifiant et en donnant une trame au niveau national. Par ailleurs, de la documentation explicitant le pharmacien correspondant et donnant des exemples de ses fonctions, pourrait être distribué aux autres professionnels de santé afin de les inciter à le mettre en place.

L'ANEPF salue les nombreuses conclusions positives de ce rapport, en espérant que la théorie s'accompagnera d'une mise en pratique après concertation avec l'ensemble de la profession. Nous restons néanmoins vigilants quant aux propositions étonnantes et dangereuses évoquées ci-dessus.

**Contact presse: Florentin NORMAND - Président : 06.85.40.91.31**  
***président@anepf.org***

Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France  
4, avenue Ruysdaël 75008 PARIS h <http://www.anepf.org>

MEMBRE DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS GÉNÉRALES ÉTUDIANTES ( FAGE)  
FULL MEMBER OF THE INTERNATIONAL PHARMACEUTICAL STUDENT'S FEDERATION ( IPSF)  
FULL MEMBER OF THE EUROPEAN PHARMACEUTICAL STUDENTS' ASSOCIATION (EPSA)